

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Loïc MORTON, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : MMES et M. Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Florence PAYS, Sébastien MONTALBAN et Stéphanie BURIAS

*Pouvoirs : Mme Laurence SOULERAS à M. Bernard GOLFIER, Mme Anne-Laure CIBERT à Mme Astrid ZANUTTO, Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE*

*Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.  
Deux personnes présentes dans le public.*

#### **Monsieur le Maire explique qu'il convient de retirer deux points de l'ordre du jour afin d'écourter la réunion :**

- **Cimetière Communal**
- **Remboursement frais de mission**

**Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion.**

#### **Le quorum n'étant pas encore atteint Monsieur le Maire commence la réunion par le point IV – 2. Communications du Maire :**

##### Devis radiateur locataire :

Un des radiateurs de la locataire du logement sis 1 Rue des Rameaux ne fonctionne plus. L'électricien, Monsieur Julien THOMAS est intervenu, il a proposé un devis de réparation de 374.97 € et un de remplacement d'un montant de 458.13 €. Le Conseil Municipal choisi de remplacer à neuf le radiateur avec prise en charge sur le budget 2022.

##### Devis trottoir rue de la Jonchère :

Un devis de 2 784.60 € a été reçu de l'entreprise PARRA Richard pour la réalisation d'un trottoir rue de la Jonchère, à l'endroit où rien n'avait été prévu.

Monsieur le Maire rappelle que les administrés concernés étaient venus réclamer un aménagement et que l'entrevue avait dû être stoppée par Monsieur le Maire suite à des propos agressifs.

M. Loïc MORTON souhaiterait que ces personnes s'excusent.

M. le Maire propose de ne pas réaliser la totalité du devis, soit 25m, et de prévoir cet aménagement sur le budget 2023.

##### Devis reprofilage des caniveaux rue du Bois :

Un devis de 4 761.00 € a été reçu de l'entreprise PARRA Richard pour le reprofilage des caniveaux au niveau de la rue du Bois et de la rue du Bourg, suite à la demande d'administrés qui ont des problèmes d'accès à leur propriété.

Mme Muriel DELAGE demande si un appel d'offre n'est pas obligatoire ?

M. le Maire lui indique que le seuil est de 40 000 €

M. le Maire explique que les entreprises de la commune sont privilégiées.

Monsieur le Maire propose comme pour le devis du trottoir rue de la Jonchère d'attendre le budget 2023.

Demande d'utilisation de la salle des fêtes par une association extérieure :

Monsieur le Maire rappelle qu'une association de musique dont le siège social est à Saint Remy en Rollat a fait une demande d'utilisation de notre salle des fêtes tous les mercredis soir pour des répétitions.

Il leur a été proposé de changer les statuts de leur association, notamment l'adresse du siège afin de bénéficier du prêt gratuit de la salle des fêtes.

**Arrivée de Monsieur Florian PARRA à 18h40.**

Les membres de cette association ont refusé de modifier leurs statuts. Mais ils souhaitent connaître le coût de la location.

Mme Laurence SOULERAS propose de fixer un tarif au mois.

M. Loïc MORTHON propose 100 € par mois.

M. le Maire propose également de demander une participation pour le chauffage selon le calcul habituel lors des locations.

La proposition leur sera faite pour une location de 100 € mensuel avec chauffage en supplément.

**Le quorum étant atteint l'ordre du jour peut être poursuivi.**

**Monsieur le Maire indique que 2 membres du conseil sont présents en visioconférence mais que leur vote ne compte pas.**

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 novembre 2022 :

Mme Muriel DELAGE demande plus d'information concernant les actes de vandalisme sur les poteaux d'éclairage public au stade et le refus de prise en charge de l'assurance.

Elle demande qui prend en charge le coût de réparation.

M. le Maire lui répond que la Commune et le SIEG se divisent le coût à hauteur de 50 % chacun.

Il précise que le mobilier urbain est exclu des prises en charge de l'assurance.

Le compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative du budget.**

**Arrivée de Monsieur Anthony FAVIER à 18h47.**

Les membres du Conseil Municipal acceptent ce rajout à l'unanimité.

II-1°) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 – Commune et Assainissement :

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2023 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022 :

A savoir pour le budget Commune :

- opération 10001 :	11 000 €	soit :	2 750 €
- opération 10002 :	63 963,10 €	soit :	15 990 €
- opération 10009 :	310 362 €	soit :	77 590 €
- opération 10010 :	13 000 €	soit :	3 250 €
- opération 10018 :	30 000 €	soit :	7 500 €
- chapitre 204 :	13 000 €	soit :	3 250 €
- chapitre 21 :	1 500 €	soit :	375 €
- chapitre 27 :	6 814,90 €	soit :	1 703 €



#### A savoir pour le budget Assainissement :

- Chapitre 20 : 59 507,85 € soit : 14 876 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition.

#### II-2°) Décision modificative n° 2 du Budget Commune :

Monsieur le Maire explique que suite aux nombreux arrêts maladies, il a été nécessaire de remplacer certains agents et que d'autres ont dû effectuer des heures complémentaires. Cela a donc engendrer des dépenses supplémentaires sur les charges de personnel.

Afin de pouvoir clôturer le budget 2022 au chapitre 012, charges du personnel, il convient d'injecter la somme de 833.94 € en provenance du chapitre 65, autres charges de gestions courantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition.

#### II-3°) Tarifs location salle des fêtes et barnums au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de location de la salle des fêtes et des barnums qui restent inchangés depuis 2019.

Il indique que les associations bénéficient de plusieurs locations gratuites par an et qu'exceptionnellement en cas de forte consommation, une participation pour le chauffage peut être demandée.

Il rappelle qu'il a été décidé lors de l'achat des nouveaux barnums pliants de ne pas les mettre à la location.

Il indique que le calcul de la participation pour le chauffage est réactualisé à chaque nouvelle facture d'Antargaz.

M. Bernard GOLFIER se questionne sur le tarif de location de la salle des fêtes pour un apéritif.

M. le Maire lui indique que cela est très rare et que ce n'est pas arrivé depuis de nombreuses années.

Mme Laurence SOULERAS propose de bien indiquer que cette location concerne uniquement un apéritif et que des horaires doivent être fixés pour éviter tout débordement.

Mme Laurence SOULERAS propose de ne pas augmenter les tarifs pour les habitants.

M. le Maire propose de garder les mêmes tarifs et précise que les équipements présents dans la salle ne justifient pas une augmentation.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal, décident de ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes et des barnums.

#### III-1°) Cimetière Communal :

Ce point est reporté à la prochaine réunion. Toutefois, Monsieur le Maire explique qu'il devient urgent de prendre une décision. En effet le cimetière est presque plein.

2 solutions sont possibles, soit une reprise des concessions abandonnées, soit l'acquisition d'une partie du terrain situé au fond du cimetière pour un agrandissement.

Les 2 sont également réalisables.

#### III-4° Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026 :

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition reçue de SOFAXIS avec les taux suivants :

Agents CNRACL : 7,12 % contre 7,11 % actuellement

(Pour rappel 9,15 % avec le contrat groupe du centre de gestion)

Agents IRCANTEC : 1,80 % contre 0,95 % actuellement

(Pour rappel 1,05 % avec le contrat groupe du centre de gestion)

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal :

- Décident d'adhérer à SOFAXIS pour les agents CNRACL ET IRCANTEC selon les taux ci-dessus
- Décident d'annuler la convention contrat groupe avec le Centre de Gestion.

#### IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

##### Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Elle précise qu'une réunion aura lieu fin janvier pour une analyse des dépenses de 2022 et la préparation du budget 2023.

Elle indique que les subventions du Département ont été accordées, à savoir :

- 13 304 € pour la révision du schéma d'assainissement
- 1 674 € du FIC pour les jeux à l'école

##### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

##### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Bernard GOLFIER présente brièvement un projet de l'architecte en charge de la maison des associations, concernant l'aménagement de la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé pour avoir une idée du coût et car il serait judicieux de réaliser ces 2 projets en même temps.

Le devis s'élève à 200 000 € ce qui est beaucoup trop important.

Une nouvelle demande sera faite avec une modification de l'aménagement et d'autres entreprises seront sollicitées.

M. Florian PARRA demande si le devis prévoit uniquement un sol stabilisé car le coût lui semble vraiment énorme.

M. le Maire répond qu'une partie est en stabilisé, l'autre en bitume.

M. le Maire indique que le devis comprend également du mobilier.

M. Florian PARRA précise que la place n'est pas en mauvais état et que tout n'est pas à refaire.

M. le Maire pense que l'architecte n'a peut-être pas bien compris ce qui était demandé.

##### Commission communications :

Monsieur le Maire explique que le bulletin municipal est en cours d'impression et qu'il devra être distribué avant Noël.

Un flyer de Panneau Pocket et le calendrier du SBA seront insérés à l'intérieur.

Concernant Panneau Pocket, 25 % de la population a installé l'application ce qui représente 88 smartphones.

##### Commission Communautaire :

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 13 décembre.

Le Président a indiqué que les subventions aux associations pour les manifestations d'envergures ne vont pas être renouvelées, le coût est trop important pour la Communauté de Communes.

#### IV -2°) Questions diverses :

- Monsieur Anthony FAVIER demande à quand les trous seront rebouchés aux Moussouves et sur la route des Bravards.

M. Florian PARRA indique qu'il a actuellement au dépôt de l'enrobés à froid.

M. le Maire indique qu'il demandera aux agents d'intervenir avant la fin de la semaine

M. Bernard GOLFIER précise qu'il y a également un trou qui devient urgent Rue du Bois.

Mme Muriel DELAGE en indique une autre Rue du Bois également.

M. le Maire propose de demander à l'entreprise PARRA un devis pour la totalité de l'enrobé à faire sur la Commune pour que tout soit réalisé en même temps.

- Madame Muriel DELAGE indique que la vitesse est vraiment excessive Rue du Bois et au Port de Ris. Elle demande quelles solutions sont possibles ?
  - M. le Maire lui répond que des chicanes ont été proposées par le Département pour la Rue du Bois.
  - M. Loïc MORTHON précise que les chicanes sont inutiles si personne n'arrive en face.
  - M. Bernard GOLFIER et M. le Maire proposent de mettre un stop dans la Rue du Bois au niveau de la Rue des Fagots qui deviendrait prioritaire.
  - M. le Maire propose de faire des places de stationnement avec les chicanes ce qui obligerait à réduire la vitesse.
  - Mme Muriel DELAGE demande ce qui est envisageable au Port de Ris ?
  - M. Anthony FAVIER propose de mettre en place des coussins berlinois.
  - M. le Maire indique que ces coussins engendrent du bruit. Un devis sera demandé.

- Madame Muriel DELAGE demande que le passage piéton à l'entrée du Port de Ris soit repeint.  
Monsieur le Maire indique qu'une campagne de signalisation routière sera réalisée quand les conditions climatiques le permettront.
- Madame Muriel DELAGE indique le mauvais état de la bouche d'égout au Port de Ris au niveau du virage.  
Monsieur Bernard GOLFIER demande à Monsieur Florian PARRA de regarder ce qui peut être fait.
- Madame Muriel DELAGE demande si passage piétons peut être matérialisé avant le virage ?  
Madame Laurence SOULERAS lui répond que c'est trop dangereux à cet endroit.

**La séance est levée à 19h14.**

**Astrid ZANUTTO**



**Secrétaire de séance**

**Matéo MOREL**



**Maire de Limons**